

## EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 550 pétitionnaires.

Désignation: Citoyens et citoyennes du Québec

## Les faits invoqués sont les suivants :

Considérant que le projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert, vise à favoriser le développement durable au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Québec accorde la priorité à la réduction de la production de matières résiduelles selon le principe des 3RV-E;

CONSIDÉRANT QUE le suremballage, dans sa forme la plus superficielle, est une pratique qui contrevient aux objectifs fixés en 1 et 2, là où la présence d'un emballage n'est pas justifiée par une fonction (logistique, conservation, protection, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le suremballage est une pratique qui, en plus d'être dommageable pour l'environnement, augmente les coûts de gestion des déchets assurés par les contribuables et surcharge davantage nos sites d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE certains pays européens, dont la France, ont pris des mesures sérieuses pour réduire le suremballage (normes, législation);

## Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- d'établir des normes restreignant au strict minimum l'usage d'emballages sur les produits de consommation;
- d'imposer une réglementation auprès des industries concernées afin de diminuer considérablement le suremballage (réduction à la source) en s'inspirant, par exemple, de modèles européens.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Sylvie D'Amours, députée de Mirabel

Date de signature de l'extrait